

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté modificatif du 27 novembre 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

NOR : JUSF2332732A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ;

Vu le courrier électronique de la section Sud CGT en date du 21 septembre 2023 relatif à la nomination d'un second suppléant comme représentant en CSA territorial 66-11 pour leur organisation syndicale ;

Vu le courrier électronique du SNPES-PJJ/FSU en date du 12 octobre 2023 relatif à la modification des représentants suppléants en CSA territorial 66-11 pour leur organisation syndicale.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et de l'Aude les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :

Madame Agnès DESCHAMPS

Madame Marie-Claude CHOLLET

Suppléants : Monsieur Alexandre MARTIN
Monsieur Sylvain ALARY

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : Monsieur Antoine PONSI
 Suppléant : Monsieur Thao La BACCAM.

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Farida GENIN
Madame Estelle KREISS
 Suppléants : Monsieur Vito FORTUNATO
Madame Corinne TURPYN

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Pyrénées-Orientales et l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 novembre 2023

**La directrice territoriale de la PJJ des
Pyrénées-Orientales et de l'Aude**

Fatima DJEBAR

